

*Les forces et faiblesses du droit
international face aux défis
planétaires : quelles nécessaires
évolutions ?*

Sandrine Maljean-Dubois
CNRS et Aix-Marseille Université

© Christine Estève



Faculté de Droit et
de Science Politique
Aix-Marseille Université

Un triple constat

Impressionnants développements normatifs

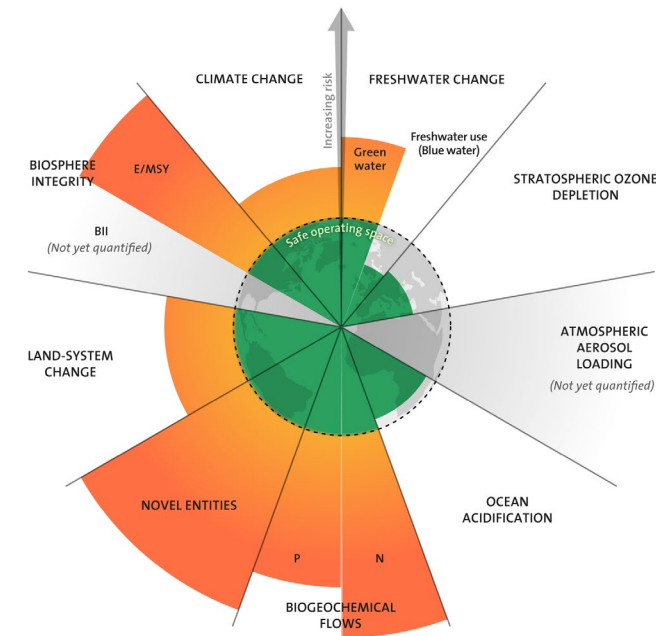
- ❑ Environ 1500 traités
- ❑ Un socle de règles coutumières
- ❑ Des dizaines de milliers d'instruments de *soft law*

Impressionnants développements institutionnels

- ❑ Toutes les OI se sont saisies de la question
- ❑ Nombreux arrangements institutionnels autonomes

Aggravation rapide des menaces environnementales

- ❑ Entrée dans l'Anthropocène
- ❑ Franchissement des limites planétaires les unes après les autres



Credit: Azote for Stockholm Resilience Centre, based on analysis in Wang-Erlandsson et al 2022

Des changements de paradigme contraints

Des menaces planétaires

- ❑ Impacts cumulés portent atteinte aux équilibres du système terre
- ❑ Risques de perte de contrôle: emballement, *tipping points*

Des impacts à une échelle de temps géologique

- ❑ Très long terme: incommensurable, incertain, imprévisible et donc difficile à anticiper
- ❑ Irréversibilité: retour en arrière impossible, emballement probable
- ❑ Urgence à agir: croissante, « longue urgence »

Impuissance du droit international de l'environnement ?

- ❑ Vision néo-libérale, européen et anthropocentrée
- ❑ Bâti sur l'illusion du contrôle et du caractère solvable des « problèmes »
- ❑ L'idiot utile du droit international?

Un besoin accru de droit international

Le droit international comme élément de la solution

- Pouvoir transformateur du droit
- Pouvoir transformateur du droit international : influence forte sur les droits nationaux; vecteur de référentiels et principes communs à l'échelle régionale ou planétaire
- Outil de coopération clé dans la mise en cohérence des politiques et actions
- Mais pas besoin du droit international de l'environnement de manière isolée: tout le droit international doit être « embarqué »

Un nécessaire changement d'approche

- De multiples voies à explorer
- Objet de cette contribution que d'esquisser quelques pistes à cet égard

1. Déconstruire le droit international

Un droit international situé géographiquement, historiquement, qui reflète la position de surplomb que se donnent les humains

- Perpétue un « rapport agressif au monde » (Hartmut Rosa) et une approche narcissique (« ressources » naturelles)
 - « Les hommes sont ce qu'il y a de plus précieux au monde » (Déclaration de Stockholm, 1972, §5)
- Perpétue les inégalités nord-sud (« colonialisme vert », Guillaume Blanc)

Plus d'ambition

De nouvelles perspectives

- Droits de l'animal
- Droits de la nature
- Droits des peuples autochtones
- Relations nord sud refondées

2. Favoriser une meilleure interface science politique

Création de plusieurs interfaces faite ou en cours

- GIEC
- IPBES
- Produits chimiques et déchets (en cours de négociation)
- Océans?

Besoin d'amélioration et renforcement

- Voir récents débats COP climat sur les rapports du GIEC
- Besoin d'une interface « globale » sur le système terre dans son entier?

3. Gagner en cohérence

Un droit international fragmenté

- ❑ Des approches en silos sur le plan juridique et institutionnel

Besoin de défragmentation et de mobilisation de l'ensemble du droit international

- ❑ Progrès récents
- ❑ Nombreux obstacles

4. Développer une approche holiste

Pour un droit du système terre ?

- ❑ Articulé autour de la reconnaissance de nouveaux principes, tels que ceux de résilience, santé ou intégrité de la planète.
- ❑ Ex. le cadre mondial post 2020 pour la biodiversité (2022) amorce un virage dans cette direction, en mentionnant à plusieurs reprises l'« intérêt de la planète » ou la « santé de la planète ». La mission du cadre est par exemple de « Prendre des mesures urgentes pour enrayer et inverser la perte de biodiversité afin de mettre la nature sur la voie de la reconstitution **dans l'intérêt des personnes et de la planète** en conservant et en utilisant durablement la biodiversité, et en assurant le partage juste et équitable des avantages découlant de l'utilisation des ressources génétiques, tout en fournissant les moyens de mise en œuvre nécessaires ».
- ❑ Encore limité et aux conséquences incertaines

5. Renforcer les outils de mise en œuvre

Financements et transferts de technologie

Criminalisation

- ❑ Ecocide

Contrôle renforcé

- ❑ A l'échelle internationale
 - ❖ Non contentieux: procédures de non-respect
 - ❖ Contentieux: avis TIDM, CIADH, CIJ et possibles prolongements contentieux
- ❑ A l'échelle nationale
 - ❖ procès climatiques

Conclusion

- ❖ Des chantiers à la fois urgents (« fenêtre » du GIEC) & difficiles dans un contexte qui n'est pas favorable
- ❖ Le droit comme un outil
 - Fonction primaire d'organisation de la société et du comportement social de l'individu.
- ❖ Mais ... seulement un outil
 - Difficile d'emploi dans des domaines complexes aux origines et implications transversales comme le changement climatique et les menaces globales à l'environnement. Il y reste difficile de « bien légiférer ».
 - Son ambition, sa force, dépendent de la volonté des acteurs et notamment, pour le droit public, de la volonté politique laquelle est encore trop souvent chancelante.



Merci pour votre attention

s.maljean-dubois@univ-amu.fr

